



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LA WANTZENAU
ANNEE 2019/2020

FICHE d'INSCRIPTION ANCIEN(E) ELEVE : BLANCHE
FICHE d'INSCRIPTION NOUVEL(LE) ELEVE : JAUNE

MERCI de remplir TOUTES LES RUBRIQUES et d'ECRIRE LISIBLEMENT

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le :

Adresse complète :

Nom et prénom du représentant légal si l'élève est mineur :
.....

Téléphone privé :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Téléphone professionnel – précisez M. ou Mme :

Profession des parents (facultatif) :

PARCOURS EVEIL MUSICAL (de 4 à 6 ans)

1^{ère} année

2^{ème} année

FORMATION MUSICALE (Solfège) : obligatoire jusqu'en fin de cycle 2 :

CYCLE I

Cycle 1 année 1

Cycle 1 année 2

Cycle 1 année 3

Cycle 1 année 4

CYCLE 2

Cycle 2 année 1

Cycle 2 année 2

Cycle 2 année 3

GRANDS DEBUTANTS (9, 10,11 ans...)

PREMIER CYCLE COURT

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

ADULTES / ADOS

Perfectionnement

FORMATION INSTRUMENTALE:

Premier Instrument

Professeur

Niveau (cycle – année)

Deuxième Instrument

Professeur

Niveau (cycle – année)

ATELIERS DE PRATIQUE COLLECTIVE:

- Orchestre Junior
- Orchestre à Cordes (à confirmer)
- Chorale Enfants (7-10 ans)
- Chorale Jeunes (11-15 ans)
- Chorale Adultes (16 ans et plus)
- Groupes de musique actuelle
(entourer maximum 2 vœux)
- Rock Jazz Impro
- Groupe de guitares

IMPORTANT:

Cette fiche tient lieu **d'engagement à fréquenter les cours pendant la durée d'une année scolaire.**

Le soussigné reconnaît avoir eu connaissance **des tarifs d'écolage et du règlement intérieur**

Le signataire a bien noté que :

- En cas de démission en cours d'année les frais d'écolage de l'année en cours restent dus.
- En cas de démission pour raison exceptionnelle (déménagements, changements de situation professionnelle, raison médicale) la suspension de l'écolage peut être demandée par courrier adressé à la mairie.
En tout état de cause les frais d'écolage pour le trimestre en cours restent dus.

A La Wantzenau, le

Signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'élève :

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

La commune de La Wantzenau à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant l'élève mentionné ci-dessus, pour les besoins de communication culturelle générale ou concernant l'école de musique.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal « Trait d'Union »
- Publication pour une publicité
- Présentation au public lors d'une exposition.....
- Diffusion sur le site web de la commune.....
- Facebook.....

Fait à , le en deux exemplaires.

Signature



Ecole Municipale de La Wantzenau TARIFS 2019/2020

Tarifs trimestriels 1^{er} trimestre **(du 16/09/2019 au 31/12/2019)**

Eveil	67 €
Formation Musicale (*)	46 €
Instruments à vent et percussions	102 €
Cordes / claviers	114 €
Ateliers / Chorale	25 €
Collectif Initiation Percussions	84 €

(*) La formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du cycle 2

Tarifs trimestriels 2^{ème} et 3^{ème} trimestre **(du 1/1/2020 au 31/03/2020)** **(du 1/04/2020 au 30/06/2020)**

Eveil	58 €
Formation Musicale (*)	40 €
Instruments à vent et percussions	88 €
Cordes / claviers	98 €
Ateliers / Chorale	22 €
Collectif Initiation Percussions	72 €

(*) La formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du cycle 2

- Une réduction par membre supplémentaire d'une même famille sera appliquée : -20%
- Une réduction de 40 % sera appliquée aux membres de l'Harmonie Municipale.
- Une réduction de 25% sera appliquée pour les agents communaux.
- Une majoration de 40 % sera appliquée aux élèves venant d'autres communes.
- La chorale et les ateliers sont gratuits sauf pour les enfants non inscrits à l'école de musique, et ne rentrent pas dans le champ des réductions ci-dessus.
- Les frais d'écologie sont payables sur présentation de la facture. Le règlement des frais d'écologie se fait à la caisse de La Trésorerie Principale de Schiltigheim -1-3 rue Jean Monnet 67303 SCHILTIGHEIM CEDEX.
- **Tout trimestre entamé est dû.**
- **Les démissions doivent se faire par courrier adressé à la Mairie de La Wantzenau, après entretien préalable avec la direction d'établissement.**
- **Toute absence aux cours doit être justifiée par écrit.**